

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 novembre 2025.

Étaient présents : MM. ROY Sylvain, BIALDYGA Christelle, LAMBERT Edith, FRESNE Roland, THOMAS Yves, LEQUETTE Eric, MASTIN Philippe, MATHYS Georges, HERFAUT Jean-Louis.

Était absent : M. PONTOIS Xavier

Secrétaire de séance : M. FRESNE Roland

Auxiliaire secrétaire : M. Valéry TROCMÉ.

Ouverture de la séance à 19h05.

Accueil des conseillers par M. le Maire.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion de conseil en date du 16 septembre 2025.

Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle informe le conseil de la démission de Mme FOURNIER Ingrid en date du 18 septembre 2025.

Budget : décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de mandater les travaux de réfection de l'éclairage de la salle polyvalente :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
70311	Concessions cimetières	62.00	
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3931.00	
7478	Participation Autres organismes	1351.89	
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	16865.58	
73922211	Fonds péréquation ress. com. et intercom		1845.00
65818	Autres		20365.47
TOTAL :		22210.47	22210.47

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Colis de Noël

Présentation du devis d'Intermarché. 35 € par personne, 128 colis prévus + 2 petits colis.

Distribution le 20 décembre matin.

SIVU du RPI : désignation des représentants

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en raison de la démission des représentants du SIVU du RPI, il convient d'élire 1 membre titulaire et 2 membres suppléants.

Est élu membre titulaire en complément de M. MATHYS Georges : **Sylvain ROY**

Sont élus membres suppléants : **HERFAUT Jean-Louis et FRESNE Roland**

Convention Pass Jeunes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place du dispositif « Pass Jeunes » à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans en signant une convention avec la ville d'Arras et propose son renouvellement pour l'année 2026.

Il permet d'accéder de manière simplifiée à des activités de loisirs, sportives et culturelles à des tarifs préférentiels.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention
- Décide de l'offrir aux enfants de la commune à Noël sur inscription en mairie

Recensement de la population 2026

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026 et propose de décider du recrutement et de la rémunération de 2 agents recenseur sachant que la dotation de recensement sera de 1271 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Le recrutement de 2 agents recenseur du 06 janvier 2026 au 14 février 2026
- La rémunération de l'agent recenseur comme suit :
 - 1,13 € par logement
 - 1,72 € par habitant
- D'inscrire les crédits au budget communal

Questions diverses

VIDEOPROTECTION : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché de vidéoprotection mis en place par la communauté urbaine d'Arras à la suite du diagnostic sureté établi avec les services de la Gendarmerie Nationale, et expose le rapport d'étude :

- Le projet d'investissement pour la sécurisation des équipements et des espaces publics par la mise en place de la vidéoprotection est estimé à **137 385 € HT**, soit 164 862 € TTC.
- L'enveloppe financière annuelle à prévoir pour le fonctionnement est de :
 - 1200 € TTC pour l'utilisation des fourreaux d'opérateurs (offre IBLO),
 - Entre 2 685€ HT et 4 033€ HT pour la Maintenance du dispositif :

Il propose au conseil de délibérer sur le projet ainsi que sur les demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet de sécurisation des équipements et des espaces publics par la mise en place de la vidéoprotection estimé à **137 385 € HT**, soit 164 862 € TTC.
 - Charge Monsieur le Maire des démarches administratives et l'autorise à signer le marché
 - Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions adéquates à l'opération susvisée (DETR, fonds de concours vidéoprotection de la C.U.A., Région...)
 - Décide de financer les travaux par prélèvement sur les fonds libres de la commune
 - Décide de prévoir les crédits correspondants au budget
-
- Vœux du Maire : Le vendredi 9 janvier 2026 à 19h00. Monsieur le Maire propose de mettre à l'honneur les artisans de la commune ainsi que les médecins retraités.
 - Ecole : débat sur le projet « nouvelle école »
 - Monsieur Fresne demande où en est la facturation à la commune de St Martin pour la location de la classe maternelle. Monsieur le Maire lui répond qu'un acompte de 50 % a été demandé.
 - Monsieur Mathys souhaite connaître la situation concernant l'alignement de son terrain avec l'allée du château d'eau. Monsieur le Maire l'informe que la CUA doit intervenir à ce sujet avec VEOLIA.
 - Madame Lambert informe Monsieur le Maire de demandes de travaux de 2 habitantes pour la réparation d'un caniveau et la réfection du calvaire.

Clôture de la séance à 21h15.

Le Maire,
M. Sylvain ROY

